

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **83 (1957)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La révision du tarif d'études a donné lieu à un important échange de vues qui intéresse également les ingénieurs civils s'occupant d'études d'améliorations foncières. Il faut tout d'abord indiquer que la Société vaudoise des géomètres a présenté une requête au Conseil d'Etat du canton de Vaud en vue d'augmenter les tarifs en vigueur qui se sont révélés souvent à peine suffisants, comme il est dit ci-dessus.

Sans entrer dans les détails de la discussion, je crois utile d'indiquer les constatations et conclusions auxquelles la commission a abouti :

1. Une révision de la tarification des travaux d'améliorations foncières est en cours sur le plan fédéral.
2. Le volume des travaux d'améliorations foncières s'est considérablement accru depuis 1939 ; le personnel employé n'a pas augmenté en proportion.
3. Les géomètres patrons voient leurs employés les quitter pour entrer dans les bureaux de l'administration, où ils sont mieux payés.
4. La profession n'attire pas les jeunes.
5. Le problème de recrutement des géomètres sur le plan vaudois est plus difficile que sur le plan suisse en général.
6. La pénurie de techniciens est plus grave dans le canton de Vaud que dans les autres cantons.
7. Les patrons géomètres craignent à l'avenir de ne plus pouvoir faire face aux travaux toujours plus nombreux qui leur sont demandés. En passant, notons que l'âge moyen des patrons géomètres est 49 ans.
8. Un ajustement des honoraires est nécessaire. A prestations égales, le tarif vaudois est plus bas que le tarif fédéral.
9. Une augmentation des honoraires représenterait peu de chose dans la dépense totale des travaux présentés par les syndicats.
10. Ce rajustement permettrait aux géomètres de se consacrer spécialement aux travaux d'améliorations foncières et d'abandonner les travaux d'ingénieur qu'ils entreprennent actuellement.

A la suite de ces constatations, qui doivent à juste titre retenir l'attention de la S.I.A., la Commission plénière a désigné une délégation restreinte chargée d'établir un nouveau tarif d'honoraires. Cette délégation, dont le soussigné fait partie, s'est réunie le lundi 25 mars 1957 pour discuter les bases de calcul des honoraires qu'elle a admis comme suit :

Montant des frais généraux, risques et bénéfice égal au 70 % du montant des salaires payés, y compris celui du patron, chiffre correspondant aux normes fédérales.

Il reste maintenant à fixer le salaire de base du personnel occupé par les géomètres, en tenant compte des prix pratiqués lors d'engagements par l'Administration cantonale.

En fait, on peut considérer que si les propositions de la commission sont ratifiées par le Conseil d'Etat, une sensible augmentation des honoraires de géomètres interviendra, ce qui les conduira à s'occuper davantage de travaux purement géométriques et moins de génie civil.

C'est là un résultat qui doit intéresser au plus haut point notre Association, bien que soient relativement peu nombreux, pour le moment du moins, les ingénieurs civils s'occupant d'études d'améliorations foncières.

Lausanne, le 27 mars 1957.

ROGER BOLOMEY, ing. civil.

* * *

Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Exercice 1957

Président : M. <i>Claude Jaccottet</i> , architecte	
Bureau : Gal. Saint-François, Lausanne,	tél. 23 07 38
Domicile : Av. de la Rosiaz 11 a	tél. 28 77 39
Vice-président : M. <i>Jean-Claude Piguet</i> , ingénieur	
Bureau : Av. Georgette 1, Lausanne,	tél. 22 21 66
Domicile : Av. Druey 10, Lausanne,	tél. 24 21 55
Secrétaire : M. <i>Pierre Prod'hom</i> , architecte	
Bureau : Bureau Thévenaz, architecte, av. Juste-Olivier 18 bis, Lausanne,	tél. 22 40 33
Domicile : Ch. de Lucinge 12, Lausanne,	tél. 23 61 26
Caissier : M. <i>Théodore Gerhard</i> , ingénieur	
Bureau : Cipag S.A., Vevey,	tél. 5 25 97
Domicile : Riant-Port 29, route de Lavaux, Vevey,	tél. 5 45 22
Archiviste : M. <i>Albert Jaquet</i> , ingénieur et géomètre, professeur E.P.U.L.	
Bureau : Av. des Alpes 39, Montreux,	tél. 6 32 69
Domicile : Av. des Alpes 25, Montreux,	tél. 6 32 66
Membres : M. <i>Jean-Pierre Cahen</i> , architecte	
Bureau : Rue de Bourg 28, Lausanne,	tél. 22 21 53
Domicile : Av. du Léman 6, Lausanne,	tél. 22 52 26
M. <i>Gaston Abetel</i> , ingénieur	
Bureau : G.F.F., Lausanne,	tél. 21 47 01
Domicile : Ch. Métairie 3, Pully,	tél. 28 24 95

DIVERS

Commission pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales

La commission du département fédéral de l'intérieur pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales a tenu le 10 mai 1957 sa 11^e séance, sous la présidence de M. S. Brawand, député au Conseil national, Berne. Elle a traité les objets suivants :

Tracé de l'autoroute Lausanne - Villeneuve

En considération d'une part de la surcharge actuelle de la route principale N° 9 entre Lausanne et Villeneuve et de l'impossibilité d'un aménagement approprié de cette route, particulièrement du tronçon Vevey - Villeneuve et vu, d'autre part, l'urgente nécessité d'une amélioration de cette artère pour le trafic de transit, la commission a décidé de prévoir en principe la construction d'une autoroute à quatre voies pour relier Lausanne et Villeneuve. Le tracé de l'autoroute Jordillon - Villeneuve, dénommée « Route de la Grande Corniche » a été fixé comme suit :

Jordillon - au nord de Grandvaux - au nord de Chexbres - au sud de Chardonne - au sud de Jongny - raccordement de la route n° 9 à Champ-de-Ban - Hauteville - Baugy - Tavel - Vuarennens - évitement de Veytaux par le nord - évitement de Villeneuve par l'est - raccordement à la route principale n° 9 au sud de Villeneuve.

Le groupe de travail de la région lausannoise a été chargé d'étudier la meilleure communication, à travers la ville de Lausanne, sous forme d'un expressway depuis la région de Jordillon jusqu'à la jonction de l'autoroute Genève - Lausanne près de la Maladière.

Autoroute Berne - Fribourg - Vevey

Eu égard à l'importance de la route Berne - Fribourg - Vevey comme moyen de communication entre les villes et pour relier diverses parties du pays, ainsi que des régions touristiques importantes, et en considération, d'autre part, de l'impossibilité d'un aménagement approprié de cette route, la commission a décidé de prévoir en principe la construction d'une autoroute à deux voies, exclusivement réservée au trafic des véhicules à moteur, pour relier Berne et Vevey. Le tracé de cette autoroute a été fixé comme suit :

Raccordement au réseau routier de la ville de Berne dans le secteur Stöckacker/Fischermätteli - Niederwangen - Oberwangen - Thörishaus - au sud de Fla-

matt - au nord de Wünnewil - à l'ouest de Guin - évitement de Eribourg par l'ouest - au nord-ouest de Villars-sur-Glâne - à l'est de Matran - à l'ouest de Posieux - à l'ouest d'Illens - au nord-ouest de Rossens - au sud-est de Farvagny-le-Grand - Avry-devant-Pont - à l'est de Gumefens - à l'est de Vuippens - évitement de Bulle par le nord - au nord de Vuadens - au sud de Vaulruz - La Verrerie - à l'ouest de Sem-sales - évitement de Châtel-Saint-Denis par l'est - raccordement à la route de la Grande Corniche au-dessus de Vevey.

La commission décidera de l'aménagement par étapes de ces deux communications dans le cadre du programme de construction qu'elle est appelée à élaborer prochainement.

D'autre part, la commission a délibéré sur la proposition que lui a soumise le sous-comité chargé de l'étude des questions générales en matière de politique du trafic concernant la création d'un réseau routier national. Cet objet sera définitivement traité dans une prochaine séance.

LES CONGRÈS

Congrès international de la route en béton de ciment

Rome, 16-19 octobre 1957

Sous les auspices des Associations des Industries du Ciment de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Grande Bretagne, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse, de « Cembureau » (The Cement Statistical and Technical Association - Malmoe) et avec le concours des plus importantes organisations ayant trait avec l'usage et le développement des routes, un *Congrès international de la Route en béton de ciment* aura lieu à Rome, du 16 au 19 octobre 1957.

Les travaux du Congrès développeront le thème suivant : *Progrès techniques et réalisations récentes dans la construction de routes et de pistes d'aérodromes en béton de ciment.*

Le Comité exécutif chargé de la préparation et de l'organisation du Congrès a ses bureaux à :

Rome : Via Sallustiana 26. Tél. 47 99 51

Bergamo : Via G. Camozzi 124. Tél. 2 20 46

Tous renseignements peuvent être obtenus à ces adresses.

L'O.E.C.E. organise une deuxième conférence d'information sur l'énergie nucléaire pour les dirigeants d'entreprises

La seconde Conférence d'information sur l'Energie nucléaire pour les dirigeants d'entreprises aura lieu à Amsterdam du 24 au 29 juin prochain, à l'occasion de l'exposition internationale sur l'« Atome ». Elle sera organisée par l'Agence européenne de productivité de l'O.E.C.E. et le secrétariat de l'Energie nucléaire de l'Organisation.

L'objet de cette manifestation, qui fait suite à la Conférence organisée à Paris au début du mois d'avril, est de fournir aux industriels des informations sur :

- L'organisation et les progrès de la recherche nucléaire (y compris la fusion), et le rôle de l'industrie dans ce domaine.

- Les ressources en combustibles nucléaires, la prospection minière, la fabrication des éléments de combustibles et le traitement des combustibles irradiés.
- Les utilisations de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité et la propulsion : problèmes techniques, économiques et financiers.
- Les risques résultant des installations nucléaires ; les effets des radiations, les moyens de protection, la responsabilité des exploitants, l'assurance des installations.

Les exposés seront faits par les représentants des Commissariats à l'Energie atomique des pays membres et associés de l'O.E.C.E. ou des industries ayant participé à des réalisations dans ce domaine.

Les participants à la Conférence assisteront, en outre, à l'inauguration de l'exposition « l'Atome », organisée par le gouvernement des Pays-Bas.

Les industriels qui désirent assister à cette conférence doivent s'adresser aux centres nationaux de productivité, par l'entremise de leurs organisations professionnelles.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée générale extraordinaire

Vendredi 14 juin 1957

La *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* tiendra une assemblée générale extraordinaire le vendredi 14 juin 1957, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Paix (Salle C, 1^{er} étage).

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1956.
2. Adoption des rapports des commissions et délégués S.V.I.A., ainsi que des présidents des groupes.
3. Discussion du rapport concernant l'admission à la S.V.I.A. des géomètres ainsi que du rapport sur l'opportunité de la création d'un technicum vaudois.
4. Liste des délégués S.V.I.A. aux assemblées de délégués de la S.I.A.
5. Candidatures.
6. Divers et propositions individuelles.

N.B. Les textes des rapports des commissions et délégations sont publiés au présent numéro du *Bulletin technique de la Suisse romande*.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Assemblée générale

L'Association amicale des anciens élèves de l'École polytechnique de Lausanne tiendra son assemblée générale annuelle le

Samedi 1^{er} juin 1957 à 16 h. 30 au Restaurant de la Navigation (anciennement Rappaz) Ouchy-Lausanne

selon l'ordre du jour statutaire. Après l'assemblée, M. *Prahin*, ingénieur en chef adjoint du service des routes, fera une conférence sur le sujet suivant :

Le programme des autoroutes du Canton de Vaud

Un repas sera servi dès 19 heures dans le même établissement.